

signé électroniquement le 29/06/2017
par BERNARD RIOUAL

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

Procurations : 4

Délibération rendue exécutoire le :
- 5 JUIL. 2017

Convocation du Conseil Municipal en date
du : 20/06/2017

Affichage en date du : 20/06/2017

Publication de la présente en date du :
- 5 JUIL. 2017

Réception en préfecture : 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept

Le vingt-six juin

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Martine BIZIEN ayant donné procuration à Mme Karine APPERE, Mme Florence CANN à M. Bernard RIOUAL, Mme Sylvie DREVES à M. Antoine BEUGNARD, M. Jean-Pierre SOUBIGOU à M. Jacky LE BRIS.

Secrétaire de Séance : M. Yann-Fañch KERNEIS

N° 2017-06-09

Objet : Bilan de la formation des élus – exercice 2016.

Rapporteur : M. Damien DESCHAMPS

Monsieur Damien DESCHAMPS, adjoint au Maire délégué aux Finances, rappelle au Conseil municipal que l'article L2123-12 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal. » Ce débat ne donne pas lieu à un vote.

Action de formation financée par la commune	Nom de l' élu	Montant
Maîtriser le PLU	Jean-Pierre SOUBIGOU	100,00
Code des marchés 2016	Françoise GUENEUGUES	100,00

Envoyé en préfecture le 30/06/2017
Reçu en préfecture le 30/06/2017
Affiché le - 5 JUIL. 2017
ID : 029-212902126-20170626-D2017_06_09-DE

Le Conseil municipal en prend acte.

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 27 juin 2017

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE